

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

DE L'HABITAT ET DU PETIT TERTIAIRE PRIVÉ

RÉSEAU FAIRE EN NOUVELLE-AQUITAINE 1^{er} Janvier / 31 décembre 2022

DOSSIER DE CANDIDATURE

Document 2



DATE LIMITE DE DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

→ Candidature attendue d'ici le lundi 8 novembre 2021 pour une opérationnalité de la Plateforme au 1^{er} janvier 2022

MODE DE REMISE DE VOTRE DOSSIER

Par courriel à l'adresse : <u>energie@nouvelle-aquitaine.fr</u>

DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA CANDIDATURE

- Lettre de candidature du porteur de la plateforme
- **Dossier de candidature renseigné** (présent Document 2)
- Annexe financière au dossier de candidature renseignée

(Document 3 ou 3 bis)

- Délibération de la structure porteuse et « conventions » signées (pourront être envoyées postérieurement au 8 novembre mais avant fin décembre)
- Statuts de la structure porteuse
- RIB de moins de 3 mois

CONTACTS

Direction de l'Energie et du Climat

Service transition Énergétique des Territoires (Chargés de mission/référents plateformes)

- Bénédicte HAMON (départements 33, 40 et 64)
 Tél: 05.57.57.82.93 / benedicte.hamon@nouvelle-aquitaine.fr
- Nicolas TURPIN (départements 16, 17, 46 et 79)
 Tél: 05.57.57.83.52 / nicolas.turpin@nouvelle-aquitaine.fr
- Martine ROUX (départements 19, 23, 24, 86 et 87)
 Tél: 05.55.45.54.25 / martine.roux@nouvelle-aquitaine.fr

Nous vous invitons vivement à <u>prévoir un temps d'échange avec le référent</u> <u>plateforme de votre département</u> avant le dépôt définitif de votre dossier (voir contacts référents ci-dessus).

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PLATEFORME

Le contenu de ce dossier de candidature doit répondre aux attentes précisées dans le **Document 1 « Cadre technique » de l'AMI**.

>Nom de la Plateforme :

INFO ENERGIE NIORT AGGLO

➤ Plateforme sur même périmètre géographique en 2022 et 2021

(Oui/non): OUI

Nom de la structure porteuse de la Plateforme (qui conventionne avec la Région=bénéficiaire de la subvention SARE/Région) :

Communauté d'agglomération du Niortais

≻Coordonnées :

Adresse de la structure porteuse : 140 rue des Equarts

Code postal: 79 000

Commune: NIORT

Téléphone: 05 17 38 79 00

Courriel: agglo@agglo-niort.fr

Site Internet: www.niortagglo.fr

>SIRET: 200 041 317 00013

>Statut juridique :

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

≻<u>Représentant légal</u> :

Nom/prénom/qualité:

BALOGE Jérôme, Président

Email: agglo@agglo-niort.fr

N° téléphone : 05 17 38 79 00

▶Référent technique en charge du dossier (au sein de la structure porteuse):

Nom/prénom/qualité:

GOUIN Béatrice, Chef de projet Plateforme

Email: beatrice.gouin@agglo-niort.fr

N° téléphone : 05 17 38 80 11

>Elu(e) référent(e) en charge du dossier :

Nom/prénom/qualité:

VACHON Séverine, Vice-Présidente en charge du Développement Durable

Email: sessine30@hotmail.com

Autre Elu(e) référent(e) en charge du dossier :

Nom/prénom/qualité:

BREMAUD Christian, Vice-Président en charge de la Politique de l'Habitat

Email: ch.bremaud@orange.fr

PÉRIMÈTRE TERRITORIAL ET GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

DE L'HABITAT ET DU PETIT TERTIAIRE PRIVÉ

1- TERRITOIRE COUVERT

>Territoire couvert :

Description succincte (joindre carte si pertinent):



Le dispositif couvre la totalité du territoire de Niort Agglo, soit 40 communes pour un total de 121 220 habitants. Les communes qui composent l'agglomération sont de taille très variable, allant de 173 à plus de 58 000 habitants. Cette particularité lui confère à la fois des spécificités rurales et urbaines

Superficie totale du territoire couvert : 821 Km².

➤ Population totale du territoire couvert : 121 220 habitants

- Evolution démographique de 2000 à 2020 :+0.5%/an

- Densité de population du territoire couvert : 147 hab. /km²

➤Nombre de logements sur le territoire: 63 203 logements (données 2016)

- En habitat individuel: 42 938

- En copropriété : 6 979 (Ville de Niort)

Part résidences secondaires : 3.2%

- Part de logements en location: 10.8%

2- PORTAGE ET GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME

➤Organisation juridique retenue (EPCI seul, EPCIs qui mutualisent leur

démarche...) : cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 2« Portage des Plateformes et couverture territoriale »

EPCI seul, détenteur de compétences Energie et Habitat

>Liste des EPCIs participant à la gouvernance :

Néant

Nature du lien entre ces EPCIs et la structure porteuse (convention,

adhésion...): cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 2« Portage des Plateformes et couverture territoriale »

Néant

➤Instances de gouvernance mises en place pour piloter et assurer le suivi de la Plateforme (comité de pilotage, comités techniques...) avec la liste des membres/partenaires associés, et la fréquence : cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 5 « Objectifs et missions des plateformes »

1) Comité de pilotage :

Instance d'information et de validation des résultats, de l'évaluation du plan d'actions, de la programmation de nouveaux objectifs et des actions à mettre en place, qui se réunira au moins deux fois par an Le COPIL sera animé par la Vice-Présidente en charge du Développement durable

Composition:

- Vice-Présidente en charge du Développement Durable
- Vice-Président en charge de l'Habitat
- Vice-Présidents en charge du Développement Économique
- Membres de la Direction Générale
- CRER, prestataire jusqu'en 2023
- Etat: DDT/DREAL/SARE
- Région Nouvelle Aquitaine
- Soutien technique : Directeur ADT&H et chef de projet plateforme

D'autres structures et membres du comité technique pourront prétendre à participer à ce comité de pilotage en fonction des sujets abordés.

2) Comité technique :

Instance technique assurant la coordination du projet, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions développées dans le cadre de la plateforme, la préparation des COPIL, qui se réunira si besoin. Des réunions individuelles avec chacun des membres du comité technique pourront également être programmées.

La Vice-Présidente en charge du Développement Durable et le Vice-Président en charge de l'Habitat pourront être conviés lors de cette instance.

- o Chef de projet plateforme
- o Conseillers Energie plateforme
- o Chef de projet PLH
- Chef de projet OPAH
- Chef de projet PCAET
- o Chargé de mission Développement Économique
- o Directeur ADT & H
- o CRER, Prestataire
- o CCI79, CMA79

3) <u>Instances de validation</u>

En tant que Communauté d'agglomération, Niort Agglo dispose des instances décisionnelles suivantes :

- o Le Bureau des Vice-Présidents : se réunit chaque semaine pour arbitrer les dossiers et arrêter les choix stratégiques
- o La Conférence des Maires : se réunit 6 fois par an pour examiner les délibérations et partager les sujets d'actualité
- o Le Conseil d'agglomération : se réunit 6 fois par an pour voter les délibérations.

4) Réseau des partenaires (réseau d'information et d'échanges) :

Depuis la mise en place de la plateforme en 2015, un réseau de partenaires acteurs de la rénovation énergétique s'est constitué :

- ADEME
- DDT 79 / Délégation locale ANAH
- CAPEB 79
- FFB 79
- CMA 79
- CCI 79
- ADIL 79
- CRER
- CAUE 79
- ARTEE
- SIEDS
- ODEYS (anciennement « cluster écohabitat »)
- SOLIHA
- URBANIS
- ACTION LOGEMENT
- CD79
- Agglo 2 B
- Niort Agglo
- CC Thouarsais

En 2021, des rencontres ont été organisées en partenariat avec le CD79 pour garder le contact avec les différents partenaires.

Il est envisagé de conserver ce réseau en organisant des rencontres régulières (échanges, actualités, ...) à raison de 1 à 2 fois par an.

En fonction des besoins, ce réseau pourra se diviser en groupes de travail spécifiques réunissant des acteurs et partenaires experts de la rénovation, concernés par les thématiques abordées. Ils seront animés par le chef de projet Plateforme et pourront être pilotés par un acteur volontaire sous la coordination du COTECH.

≻Dates prévisionnelles :

Dates prévisionnelles - comité technique :

Au moins une rencontre individuelle et/ou collective avec les membres du comité technique est envisagée au cours du 1^{er} semestre 2022.

Dates prévisionnelles – comité de pilotage :

Juin 2022 : comité de pilotage n°1

Octobre ou novembre 2022 : comité de pilotage n°2

>Modalités d'information/mobilisation des élus communautaires et communaux du territoire couvert par la Plateforme :

La Communauté d'agglomération du Niortais est dotée d'un « Réseau Développement Durable des communes » : cette instance se réunit tous les 2 mois et se compose d'élus de chacune des communes (maire ou conseiller municipal)

Ce réseau vise à :

- Faire connaître les projets et démarches exemplaires mis en œuvre par les communes et Niort Agglo
- Faciliter l'échange, le partenariat, la coopération entre les communes, et développer des actions communes (ex : semaine du développement durable, Nuits de la thermographie)
- Apporter de l'expertise, de l'information et de la formation sur les sujets intéressant directement les communes
- Informer des politiques communautaires menées en faveur du développement durable (mobilité, déchets, énergies renouvelables,...)

Dans le cadre de l'engagement dans l'AMI, Niort Agglo s'appuiera sur ce réseau qui permettra de mobiliser et informer les communes afin de pouvoir toucher les ménages.

Les élus communautaires et communaux seront également informés et mobilisés via le bureau des Vice-Présidents et la Conférence des Maires.

Les réunions périodiques organisées pour les secrétaires et DGS de mairies viennent compléter les canaux de diffusion d'information vers les communes.

Débutée en 2021, la communication locale sera poursuivie et développée avec notamment la diffusion d'articles, de posts pour les réseaux sociaux, de quizz réguliers auprès des communes pour relayer l'information auprès des habitants.

3- LIENS AVEC LES POLITIQUES LOCALES EXISTANTES ET PÉRIMÈTRE DU GUICHET UNIQUE

➤ Projets de territoire et/ou de planification en matière d'énergie/logement existants, en réflexion ou à venir (PCAET, TEPOS, PLH...) et cohérence avec le périmètre de la Plateforme :

Niort Agglo a déjà défini un certain nombre d'orientations en matière d'habitat et d'énergie dont les principales sont précisées dans les documents suivants :

- Le projet de territoire qui détermine les grandes orientations et les choix stratégiques de développement à l'horizon 2030, dont l'un des objectifs est d'inscrire le territoire dans l'efficacité énergétique.
- Le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial), approuvé le 10 février 2020 avec comme orientation clairement identifiée, la maîtrise des consommations énergétiques.
- Le PLUi-D (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec volet Déplacements), traduction opérationnelle du SCOT à l'échelle des 40 communes de Niort Agglo, en cours d'élaboration.
- Le PLH (Programme Local de l'Habitat), avec notamment comme objectifs la mobilisation du tissu existant et du parc ancien, la requalification des logements et secteurs/îlots des centres anciens et l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens.
- Le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), approuvé le 10 février 2020 et son axe 3 « vers une sobriété énergétique de l'habitat et des bâtiments à faible dépendance en énergie carbonée » regroupant 5 actions :
 - o 3.1 : Renforcer la plateforme de la rénovation énergétique ACT'e
 - o 3.2 : Sensibiliser sur les usages du bâtiment et équipements performants
 - 3.3 : Création d'une aide à la rénovation pour les publics non éligibles
 ANAH
 - 3.4 : Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics de Niort agglo et ses communes
 - 3.5 : Aide financière pour le remplacement de chauffages peu performants émetteurs de GES

➤Liste et périmètre des programmes Anah existants ou à venir sur le territoire (OPAH, PIG) en précisant les maîtres d'ouvrages :

En partenariat avec les services de l'Etat, la Communauté d'agglomération du Niortais met en œuvre, pour la période 2018-2022, un programme d'aide à l'amélioration des logements privés de plus de 15 ans.

Ce programme comprend :

- une OPAH, qui concerne les 40 communes de l'Agglomération,
- une OPAH Renouvellement urbain (Opah-RU), spécifique aux centres anciens des communes d'Arçais, Beauvoir-sur-Niort, Echiré, Epannes, Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Prahecq, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint-Rémy et Villiers-en-Plaine.

Dans ce cadre, Niort Agglo a engagé en 2018, une étude de pré repérage des copropriétés en difficulté. Cette étude a ensuite donné lieu à :

- La réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur 3 copropriétés de Niort pour lesquelles des signes de fragilité voire de dégradation ont été repérés.
- La mise en place d'un dispositif de Veille et Observation des Copropriétés (VOC) permettant de mieux connaître les petites copropriétés de centre-ville (les identifier et connaître leur situation) et de veiller sur les plus grandes copropriétés qui sont en risque de décrochage

En partenariat avec les services de l'Etat, la Communauté d'agglomération du Niortais a mis en place, pour la période 2018-2022, un programme d'aide à l'amélioration des logements privés de plus de 15 ans.

➤ La structure porteuse de la Plateforme est-elle délégataire des aides à la pierre (oui/non)? NON
 Si oui, de quel niveau : /

>La structure porteuse est-elle agréée « opérateur Anah »?

Non. Les opérateurs ANAH pour le compte de Niort Agglo sont : URBANIS pour les propriétaires bailleurs et ADIL/SOLIHA pour les propriétaires occupants

▶Périmètre du guichet unique proposé aux habitants :

☑ Plateforme de la rénovation énergétique
$\hfill \Box$ Guichet unique « Habitat » intégrant les autres politiques habitat
(adaptation des logements aux personnes âgées et/ou handicapées,
insalubrité)
$\hfill\Box$ Et/ou proposant des permanences de partenaires tels que CAUE,
ADIL

4- RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS :

Un repérage/inventaire des copropriétés du territoire a-t-il déjà été effectué? Oui, un dispositif de Veille et Observatoire des Copropriétés (VOC) a été mis en place.

Si oui, quelles en sont les conclusions : 502 copropriétés sont présentes à Niort (soit 6975 logements), parmi lesquelles 127 sont potentiellement vulnérables. 66% des copropriétés vulnérables se situent dans le centre ancien de Niort et ne sont pas immatriculées au Registre National des Copropriétés (RNC). Il a également été observé un besoin en rénovation énergétique important sur de grandes copropriétés des années 50 à 80.

Un diagnostic territorial a-t-il déjà été réalisé (localisation mais également caractérisation de ces copropriétés : typologie, fragilité...) ? Trois copropriétés repérées dans l'étude de pré repérage de 2018-2019 ont fait l'objet (ou font actuellement l'objet, pour l'une d'entre elles) d'une étude pré opérationnelle (Diagnostic Multicritère) qui permet de connaître très précisément la situation financière, juridique, sociale, ... de chacune d'elle.

➤ Une stratégie d'action a-t-elle été définie ? Si oui laquelle ? La stratégie d'actions qui est en cours de mise en place et de validation est la

suivante:

- Sensibilisation / information des syndics professionnels à la question de la rénovation énergétique (en lien avec la PTRE)

- Aide à l'immatriculation des petites copropriétés du centre-ville (créer un premier contact pour mieux les connaître)
- Mise en place d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) sur une copropriété et d'une OPAH Copropriétés Dégradées (OPAH CD) sur une autre copropriété (validation en cours)
- Prise en compte des enjeux liés aux copropriétés dans l'étude pré opérationnelle de la future OPAH (lancement de l'étude en nov. 2021).
- Existe-t-il une démarche VOC ou POPAC en cours sur le territoire (préciser le porteur et le périmètre) ? Un dispositif VOC est en cours sur le périmètre de la Ville de Niort (sur lequel on trouve+90% des copropriétés)
- Existe-t-il une OPAH/PIG copropriété (ou avec un volet copropriétés) sur le territoire (préciser le porteur et le périmètre) ?

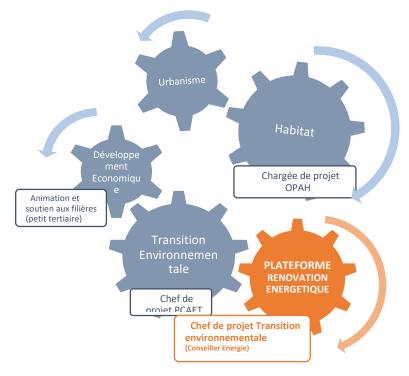
 Le lancement d'une OPAH Copropriété Dégradée portant sur une copropriété de 30 logements est en cours de validation.

MISSIONS, FONCTIONNEMENT ET MOYENS DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

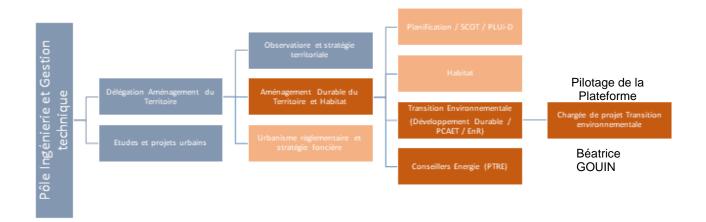
5- PILOTAGE TECHNIQUE DE LA PLATEFORME

➤ Préciser les modalités d'organisation mises en place pour assurer le pilotage technique de la Plateforme au sein de la structure porteuse : service pilote, coordination entre services énergie et habitat, etc. :

La Plateforme sera pilotée techniquement par la chargée de projet transition environnementale en lien direct avec la cellule habitat.



La Direction « Aménagement Durable du Territoire et Habitat » pilote toutes les politiques sectorielles en matière d'énergie-climat-habitat, facilitant ainsi la cohérence des enjeux de la plateforme dans chacune de ces politiques. La Direction urbanisme appartenant à la même délégation, les liens sont d'autant plus facilités.



➤Nom du référent qui assure le pilotage technique de la Plateforme (en précisant son service/collectivité de rattachement) :

GOUIN Béatrice, Direction Aménagement Durable du Territoire et Habitat, Communauté d'agglomération du Niortais

Email: beatrice.gouin@agglo-niort.fr

Téléphone: 05 17 38 80 11

Temps dédié: 0.3 ETP

Autres missions assurées par ailleurs : Animation rénovation énergétique des

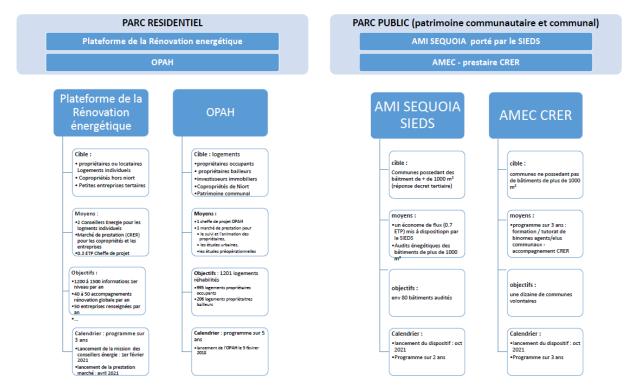
bâtiments publics / animation Politique Énergétique

6- OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA PLATEFORME

➤ Présentation de la stratégie de la Plateforme et liens avec les stratégies énergie/logement du territoire et les priorités du PREE (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section « Enjeux et objectifs de la rénovation énergétique du logement en Nouvelle-Aquitaine »):

La plateforme de la rénovation énergétique s'intègre dans un programme plus global d'accompagnement à la rénovation énergétique sur le territoire du niortais (schéma ci-dessous)

CONSEIL EN RENOVATION ENERGETIQUE COUVERTURE DES PARC RESIDENTIEL ET PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE NIORT AGGLO



Elle concourt pleinement à l'atteinte des objectifs du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), approuvé le 10 février 2020, ainsi participe à la mise en œuvre des différentes politiques de planification de Niort Agglo (cf p.10) Elle s'inscrit également dans les priorités du PREE en matière de rénovation énergétique.

>Objectifs quantitatifs prévisionnels du programme de la Plateforme

y compris éventuellement pour les missions optionnelles et les actes du secteur concurrentiel (compléter le tableau ci-dessous et répercuter ces chiffres dans le Document 3 : Annexe financière au dossier de candidature) :

ACTES	2021 Prévisionnel	2021 Réalisés au 30/08/2021	2022 Prévisionnel
Missions obligatoires			
A1/ Information de 1er niveau/ménages	1200	1087	1300
A2/ Conseil personnalisé aux ménages	700	315	500
A4/ Accompagnement des ménages travaux de rénovation globale	50	20	50
C1/ Sensibilisation, communication, animation des ménages	800 personnes sensibilisées	- 1 seule animation réalisée en raison du contexte sanitaire (visio) - Salon Habitat - Communication trimestrielle	400 personnes sensibilisées
C3/ Sensibilisation, communication, animation des professionnels	50% des acteurs du territoire d'ici fin 2023	-1 réunion d'information en direction des agences immobilières en sept 2021 -2 réunions d'informations partenaires professionnels de la rénovation au cours de l'année (liste p18) -information aux artisans par mail	50% des acteurs du territoire d'ici fin 2023
B1/ Information de 1 ^{er} niveau Petit tertiaire privé	150	En cours	30
C2/ Sensibilisation, communication, animation du petit tertiaire	50% des acteurs du territoire d'ici fin 2023	3266 courriers envoyés pour information	50% des acteurs du territoire d'ici fin 2023
Missions optionnelles			
A2/ Conseil personnalisé (copros)	inclus dans A2 ménages	En cours	5
Conseil personnalisé copropriétés supplémentaires (fonds Région)	inclus dans A2 ménages	-	
A4 copros/ Accompagnement des copros travaux de rénovation globale	1	0	1
B2/ Conseil personnalisé Petit tertiaire privé	30	En cours	10

Actes relevant du secteur concurrentiel				
A3/ Audit énergétique pour les	5	En cours	5	
ménages				
A4bis/ Accompagnement des	5	0	2	
ménages et suivi des travaux				
(ménages)				
A5/ Prestation de maîtrise	2	0	0	
d'œuvre (ménages)				
A3 copros/ Audit énergétique	1	0	2	
pour les copropriétés				
A4bis copros/ Accompagnement	1	0	1	
des ménages et suivi des travaux				
A5 copros/ Réalisation de	1	0	0	
prestation de maîtrise d'œuvre				

➤ Programmes de sensibilisation, communication, animation pour les ménages (dont les copropriétés), les professionnels et le petit tertiaire privé.

Merci de présenter ci-dessous les différents programmes prévisionnels de façon détaillée, et de répercuter ces éléments de façon synthétique, dans le Document 3 « : Annexe financière au dossier de candidature »-Onglet A1bis_PgActionsSensib :

1- Ménages et copropriétés :

Les actions de sensibilisation / animations pour les ménages, proposées dans le cadre de la plateforme sont déclinées en 4 types :



Des animations pourront être proposées en partenariat avec d'autres territoires porteurs de plateforme de la rénovation énergétique. La majeure partie des actions d'animation/sensibilisation sera réalisée en régie. Certaines actions pourront être confiées à un prestataire

La fin d'année 2021 est consacrée à la préparation de nouvelles animations qui seront déployées à partir de 2022 :

- Un rallye développement durable avec un parcours ludique autour de 4 thématiques (énergie, transport, déchets et alimentation). Un premier rallye sera testé lors du Forum des transitions le 30 avril 2022 à Aiffres.
- Sherlock's home, jeu de société destiné à la sensibilisation des collégiens. Avec une enquête sur la rénovation énergétique de leurs logements, cela permet également de sensibiliser les parents.
- Balades thermographiques, rendez-vous incontournable de l'hiver. Cette animation sera proposée à 5 communes de l'agglomération pour une sensibilisation des habitants aux déperditions de chaleur et aux solutions pour y remédier.

2- Professionnels:

L'animation/sensibilisation des professionnels s'articule autour de 2 groupes :





Relais de la Plateforme

Participent à la mise en œuvre de la plateforme





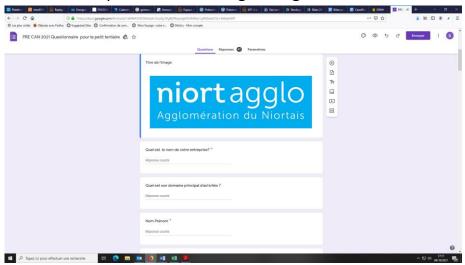
Animation/sensibilisation	Animation/sensibilisation
des acteurs relais :	des partenaires professionnels :
Artisans: réunions d'information (avec CAPEB, FFB,), formation à la rénovation globale performante (dispositif DORÉMI)	Membres du réseau départemental information / échanges
Agences immobilières, bancaires, notaires, architectes, maîtres d'œuvre : réunions d'information	Groupes de travail
GSB: contact permanent – participation aux évènements organisés par les magasins (2 enseignes principales sur le Niortais: Castorama, Leroy Merlin)	

>« Petit tertiaire privé », merci de préciser la stratégie d'action prévue :

L'action en direction du petit tertiaire privé a été amorcée en 2021 : Niort Agglo a choisi de proposer l'ensemble des actes métiers aux entreprises (B1, B2, C2), elle a également décidé d'offrir un accompagnement plus approfondi, mobilisable en fonction des besoins des entreprises : audit énergétique, assistance à maîtrise d'ouvrage et participation au financement de la maîtrise d'œuvre (non financés par l'AMI),

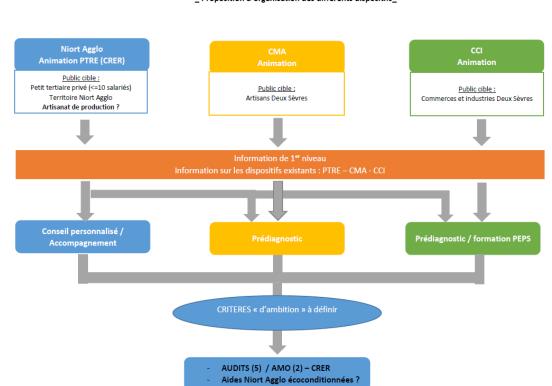
Un partenariat avec la CCI et la CMA a été mis en place, en collaboration avec la direction Développement Economique de Niort Agglo et le CRER et, notre prestataire "petit tertiaire privé". Ce partenariat permet d'orienter les entreprises vers l'une ou l'autre des structures en fonction de sa typologie et du projet de chacune d'entre elles.

Dans ce cadre, un courrier cosigné Niort Agglo/CCI/CMA a été envoyé aux 3266 entreprises recensées comme commerces et services de 10 salariés et moins situées sur le territoire de l'agglo, pour faire connaître le service proposé et soumettre les entreprises à un sondage en ligne.



 → (C2): 2942 entreprises ont ainsi été informées du service d'accompagnement à la rénovation énergétique proposé par Niort Agglo dans le cadre du programme SARE (environ 10% de pertes dues aux défauts d'adresses, liquidations, absence de locaux professionnels, etc.)
 → (B1): Environ 50 entreprises ont répondu au questionnaire en ligne : ces entreprises sont systématique rappelées par le CRER pour préciser leur demande et leur fournir une information de 1er niveau – action en cours. → (B2): Sur ces 50 entreprises contactées, 8 RDV avec visite sur site ont été programmés - action en cours

Sur la base de cette première action réalisée en 2021, le schéma d'intervention auprès des entreprises n'est pas figé mais il est d'ores et déjà prévu de conserver l'organisation suivante pour 2022 :



Accompagnement des entreprises à la rénovation énergétique sur le territoire de Niort Agglo

_ Proposition d'organisation des différents dispositifs_

>« Copropriétés », merci de préciser la stratégie d'action prévue :

L'action en direction des copropriétés a été amorcée en 2021 : Niort Agglo a choisi de proposer l'ensemble des missions possibles aux copropriétés : A1, A2, A4, A4bis, A3 et C1.

Le CRER, notre prestataire assure actuellement les actions suivantes :

- A1 Information de premier niveau auprès des copropriétés
- A2 Conseil personnalisé
- A3 Audit Énergétique
- A4 et A4bis Accompagnement avec visite et/ou AMO
- C1: animation, sensibilisation

La stratégie d'actions qui est en cours de mise en place et de validation est la suivante :

- Dans le cadre du dispositif VOC, sensibilisation / information des syndics professionnels à la question de la rénovation énergétique (en lien avec la PTRE) et aide à l'immatriculation des petites copropriétés du centre-ville (créer un premier contact pour mieux les connaître).
- Mise en place d'un POPAC sur une copropriété et d'une OPAH CD sur une autre copropriété (validation en cours)
- Prise en compte des enjeux liés aux copropriétés dans l'étude pré opérationnelle de la future OPAH (lancement de l'étude en nov. 2021).

L'étude pré opérationnelle en cours dans le cadre de l'OPAH va permettre de préciser les actions dédiées aux copropriétés.

La méthodologie reste donc à affiner mais il est envisagé, pour l'année 2022, de renforcer l'accompagnement des copropriétés sur le même modèle que celui amorcé en 2021.

7- ORGANISATION POUR LA RÉALISATION DES ACTES MÉTIERS

➤ Détail des modalités de réalisation des actes métiers (en régie, via un partenaire subventionné, via un prestataire dans le cadre d'un marché public) (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 3 « Mise en œuvre des missions et moyens humains»):

Afin d'offrir un maximum de services sur le territoire de Niort agglo, les ménages, copropriétés et entreprises du petit tertiaire privé peuvent bénéficier des mêmes services (de l'information à la maîtrise d'œuvre). Ceci est complété par la sensibilisation/animation auprès de ces publics.

	Type d'acte	Modalité de réalisation	
Missions	obligatoires		
A1	Information 1er niveau ménages et copros	Régie	

A2	Conseil personnalisé ménages et copros	Régie		
A4	Accompagnement des ménages avec visite	Régie		
C1	sensibilisation / animations ménages	Régie		
C3	sensibilisation / animations professionnels	Régie		
Mission	s optionnelles			
A4 copros	Acc travaux de rénovation copros	Prestataire marché public		
B1	Information 1er niveau petit tertiaire privé	Prestataire marché public		
B2	Conseil personnalisé petit tertiaire privé	Prestataire marché public		
C2	Sensibilisation / animation petit tertiaire privé	Prestataire marché public		
Mission	s Champ concurrentiel			
А3	Audit énergétique ménages	Prestataire marché public		
A4bis	Acc et suivi des travaux (AMO) ménages	Prestataire marché public		
A3 copros	Audit énergétique copros	Prestataire marché public		
A4bis copros	Acc et suivi des travaux (AMO) copros	Prestataire marché public		
-	Audit énergétique petit tertiaire privé	Prestataire marché public		
-	AMO petit tertiaire privé	Prestataire marché public		

➤Nombre d'ETP dédiés au fonctionnement de la Plateforme En régie :

- dont coordination de la Plateforme : 0.3 ETP.

- dont Conseillers FAIRE: 2 ETP

- dont autres agents (ex: accueil, standard, communication...): 0.2 ETP

Structures de mise en œuvre :

-	dont coordii	nation d	e la	Plateforme :
---	--------------	----------	------	--------------

- dont Conseillers FAIRE:

- dont autres agents (ex: accueil, standard...):

Prestataires:

- dont coordination de la Plateforme :
- dont Conseillers FAIRE: 0.3 ETP
- dont autres agents (ex : accueil, standard...) : 0.1 ETP

>Domaines de compétences techniques des Conseillers de la Plateforme:

- o Solides connaissances techniques et règlementaires dans le domaine de l'énergie et du bâtiment (thermique) : formation et/ou expérience professionnelle
- o Expérience dans le montage de dossiers de financement et le traitement administratif des aides
- o Maîtrise des outils informatiques et bureautiques, en particuliers le logiciel Dialogie
- o Esprit de synthèse, pédagogie et sens de l'écoute
- o Initiative et autonomie

➤ Moyens techniques de la Plateforme : Locaux (bureaux à disposition, accueil des demandeurs...), plateforme téléphonique, matériel...:

De manière à fluidifier les demandes, les informations et conseils sont dispensés **uniquement sur RDV** par téléphone, visioconférence ou en présentiel. Les RDV sont possibles tous les jours du Lundi au Vendredi.

Locaux:

L'accueil du public est assuré dans les locaux de la Communauté d'agglomération du Niortais, 140 rue des Equarts à Niort. Au sein des locaux, un bureau est dédié à l'accueil de la plateforme. Des salles sont réservables de manière à assurer 2 rdy individuels simultanément.

Prise de RDV

Une permanence téléphonique est assurée tous les jours :

- Lundi, Mercredi et Vendredi de 13h30 à 17h00

Mardi et Jeudi de 9h00 à 12h30

La prise de RDV peut également s'effectuer directement en ligne sur le site niortagglo.fr



A noter : en dehors des plages d'ouverture de la permanence téléphonique, les demandeurs sont invités à prendre RDV en ligne s'ils le souhaitent.

➤ Modalités de stockage/conservation pendant 9 ans des justificatifs techniques des actes réalisés :

Les justificatifs techniques sont conservés sur le serveur Niort Agglo de la direction ADT&H.

≻Les outils numériques :

Pour rappel l'outil SARENOV doit être utilisé par les plateformes pour que les actes soient comptabilisés et financés (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 6 « « Outils de suivi, justificatifs et indicateurs »)

Si vous n'utilisez pas SARENOV, précisez quel autre outil d'enregistrement des actes et de suivi des dossiers vous utilisez.

L'outil utilisé est SARENOV

Son Interopérabilité avec TBS est-elle déjà testée et opérationnelle (échange avec l'ADEME ?) ?

Interopérabilité opérationnelle (outils ADEME).

8- BUDGET PRÉVISIONNEL

➤Détail de la demande de soutien financier au titre du présent AMI et présentation du budget de la Plateforme : Merci de renseigner le Document 3 ou 3 bis « Annexe financière au dossier de candidature »-onglets A1_CalculSUB, A1bis_PgActionsSensib et A2_PlanFinanct

➤En cas de portage par une structure associative, merci de préciser les modalités mises en place pour assurer une comptabilité analytique (traçabilité des 20% d'autofinancement par les EPCI) : *Néant*

MOBILISATION, ACCUEIL, PARCOURS PROPOSÉS

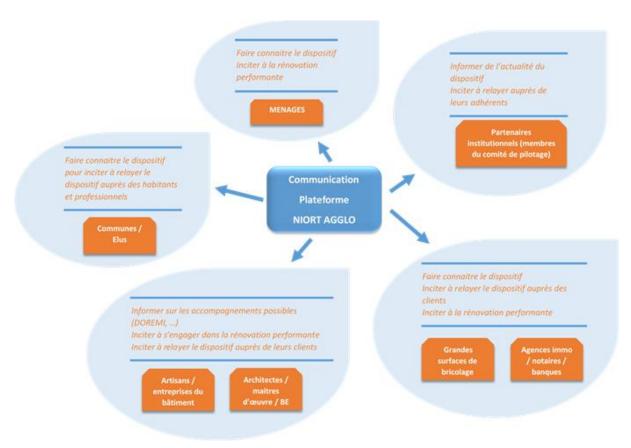
9- MOBILISATION DES PUBLICS CIBLES ET ACTEURS

➤Stratégie de communication envisagée (ou déjà mise en place et son évolution, utilisation de la marque FAIRE.....) :

Objectifs de la communication :

- Faire connaître le dispositif auprès des ménages et des professionnels du bâtiment et de l'immobilier,
- Les encourager à tendre vers des travaux de rénovation énergétique performante,
- Communiquer sur le niveau de performance énergétique à atteindre après rénovation (BBC Réno)

Cibles et messages :



Médias et supports : Création de flyers, brochures et affiches.



Création 2021

En raison de l'annonce de la disparition de la marque FAIRE à partir de 2022, il n'est, à l'heure actuelle, pas envisagé de l'utiliser.

Les canaux de diffusion employés seront les suivants :

Ménages:

- Information lors d'évènements locaux (salons, foires, animations, .. ;)
- Campagne de communication annuelle (affichage, presse) en cohérence avec la communication des autres dispositifs de Niort Agglo (PTZ, OPAH, ..;)
- Relais magazine intercommunal Territoire de vie, site internet, réseaux sociaux

Relais communes: Relais dans les bulletins municipaux

Petit tertiaire privé :

En s'appuyant sur l'expérience de l'action réalisée en 2021, la communication auprès des entreprises sera définie en partenariat avec la direction Développement économique de Niort agglo, CCI et la CMA.

➤Stratégie de mobilisation des acteurs/partenaires relais (CCAS, secrétariat de mairie...) :

<u>Partenaires institutionnels</u>

RDV individuels

- Comité de pilotage

Acteurs relais (GSB, Architectes, agences immo, banques, notaires, ...

- Réunions d'information
- RDV individuels

Artisans / professionnels du bâtiment :

 Information via les organisations professionnelles FFB, CAPEB, CMA, qui restent des partenaires et relais privilégiés (utilisation de leurs supports de communication)

Relais communes:

La plateforme utilise les instances communautaires existantes pour diffuser de l'information :

- réunions des DGS et secrétaires de mairies
- Conférence des maires
- Réseau Développement Durable des communes

10- ACCUEIL ET CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

➤ Modalités d'accueil : physique, téléphonique, numérique, lieux (si accueil physique), calendrier, plages d'ouverture...

Les conseillers renseignent les particuliers uniquement sur RDV (délai constaté : 1 à 2 jours - maximum une semaine), exceptionnellement sans RDV si un conseiller est disponible et/ou pour une urgence.

Les conseillers s'adaptent aux mieux aux contraintes horaires des particuliers pour répondre à leurs demandes.

L'accueil du public, essentiellement pour la prise de RDV, est possible selon différentes modalités :

- Standard téléphonique (voir détail ci-dessous : gestion, horaires, ...)
- prise de RDV en ligne sur le site niortagglo.fr : une page est dédiée à la plateforme de rénovation énergétique (prise de RDV possible 24h/24)

 Locaux administratifs Niort Agglo, 140 rue des Equarts, 790000 Niort (aux horaires d'ouverture des locaux : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h).

➢Présence sur le territoire, proximité avec les habitants (permanences...) :

- Permanences grandes surfaces de bricolage :



En 2021, un partenariat avec le magasin CASTORAMA de Niort a été amorcé : depuis septembre 2021, des permanences sont organisées 2 fois par mois dans les locaux de CASTORAMA (sur RDV fixés par les vendeurs).

Le même partenariat a été proposé à l'autre grande enseigne présente sur le territoire LEROY MERLIN qui a pour l'instant décliné la proposition, estimant qu'elle avait les compétences en interne pour répondre aux clients.

Permanences communales :

A la demande des communes, des permanences décentralisées pourront être envisagées dans les communes de l'agglomération, en partenariat avec les mairies.

En fonction des besoins, des permanences pourront être envisagées dans d'autres lieux stratégiques du territoire comme les grandes entreprises (mutuelles).

➤ Gestion du standard téléphonique : personnel, organisation...

Le standard téléphonique est assuré 5 demi-journées par semaine. En dehors de ces plages horaires, un message enregistré invite les particuliers à prendre RDV en ligne sur le site niortagglo.fr ou à rappeler aux horaires d'ouverture du standard. En l'absence de personnel dédié, le standard est assuré par plusieurs personnes : conseillers énergie eux-mêmes, secrétariat, personnel de l'accueil, et exceptionnellement chef de projet.

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires standard tel	13h30 à 17h00	9h00 à 12h30	13h30 à 17h00	9h00 à 12h30	13h30 à 17h00
Personne dédiée	Conseillers	Conseillers	Secrétariat	Secrétariat	Accueil Niort Agglo

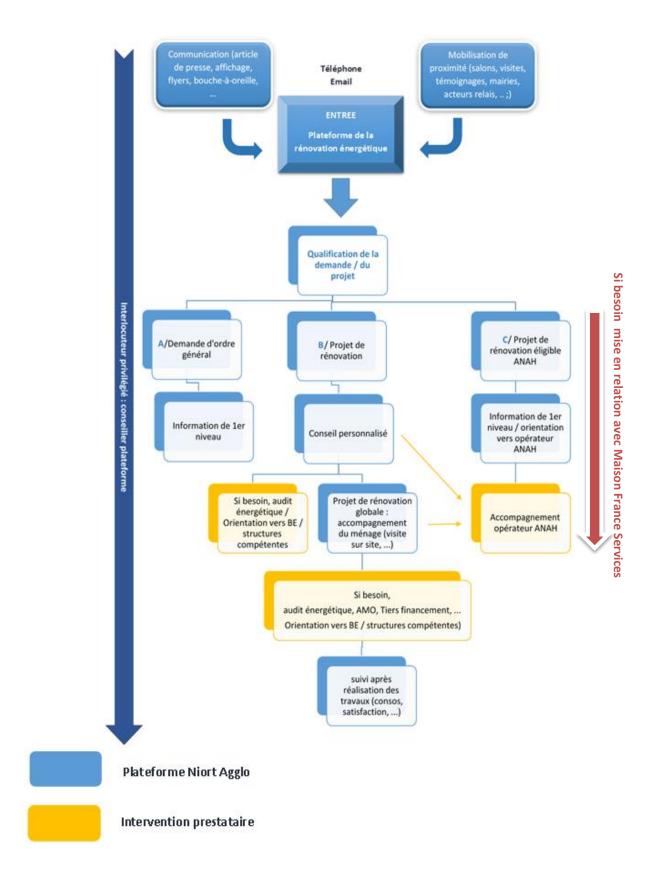
➤ Modalités pour assurer la continuité du service public durant les périodes de congés des Conseillers ?

Niort Agglo compte 2 conseillers Énergie. En règle générale, au moins un conseiller est présent pour assurer le service auprès des particuliers. Exceptionnellement, en cas d'absence simultanée des 2 conseillers, le standard est tout de même assuré par une autre personne de la collectivité (Chef de projet, secrétaire, accueil, ...) et les particuliers sont invités à prendre RDV en ligne avec l'outil mis à disposition sur le site de Niort agglo. Les RDV sont calés hors périodes d'absence.

11- PARCOURS DES USAGERS

➢Joindre en annexe le schéma détaillé et commenté du ou des parcours proposés par la Plateforme, en intégrant l'articulation avec les parcours OPAH/PIG des opérations programmées ANAH en cours ou en projet sur le territoire (même si la structure ne porte pas d'opération programmée) (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 5.2 « Les missions des plateformes FAIRE »)

→ Voir Schéma page suivante



Afin de faciliter le parcours aux usagers, une action innovante est en cours de réflexion, et sera développée dans le cadre **des Expérénos** : (Niort Agglo, en partenariat avec la CC du Thouarsais est Lauréat de la saison 2)

Le projet : Les plateformes de Niort Agglo et de la Communauté de communes du Thouarsais, travaillent de concert avec Niort Tech et l'université de La Rochelle pour développer une application à destination des particuliers. L'objectif : faciliter le parcours de rénovation. Accompagner à chaque étape, 24/7.

Le conseiller construit le parcours rénovation personnalisé avec le particulier. Le particulier suit à chaque étape une notification pour augmenter les chances de réussite du projet.

➤ Partenariats envisagés avec les Maisons France Service (à préciser et reporter dans le schéma mentionné ci-dessus)

Au premier semestre 2021, Un premier contact a été établi avec les 2 maisons France service du territoire de Niort Agglo (Echiré et Niort-Clou Bouchet). Un constat ressort de ces 2 rencontres : les Maisons France Service du territoire ne sont pour le moment pas sollicitées sur les questions de la rénovation énergétique.

Après présentation de la mission des conseillers, il a été convenu d'un mode de fonctionnement à adopter vis-à-vis des particuliers ayant des difficultés avec le numérique :

- Le conseiller Energie fait le point sur le projet de rénovation et crée les dossiers de demandes d'aides MPR et CEE.
- Maison France Service assiste les particuliers concernant le suivi du dossier (scanner un document et le déposer sur un site internet, se connecter à une boîte mail pour consulter les réponses des organismes financeurs).

Avec la volonté d'être complémentaire et d'offrir un service complet aux particuliers en difficulté sur le numérique pour permettre la réalisation des projets de rénovation.

➤ La Plateforme (ou les collectivités impliquées) prévoi(en)t-elle(s) d'apporter des aides financières aux particuliers pour leurs travaux de rénovation énergétique et si oui, lesquelles ?

En accord avec son PCAET et son PLH, Niort agglo a prévu d'apporter des aides financières aux ménages, en complément du conseil apporté par la plateforme .

- Aide financière à la rénovation pour les publics (propriétaires occupants) non éligibles ANAH : une aide à la rénovation pouvant aller jusqu'à 40 000 € sous critères énergétiques est en cours de mise en place sur le périmètre OPAH-RU de Niort Agglo (centres anciens des communes d'Arçais, Beauvoir-sur-Niort, Echiré, Epannes, Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Prahecq, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint-Rémy et Villiers-en-Plaine).
- Aide financière pour le remplacement de chauffages peu performants émetteurs de GES (réflexion en cours)

FICHE COORDONNÉES DE LA PLATEFORME POUR COMMUNICATION AUPRÈS DU PUBLIC

> Nom de la Plateforme:

INFO-ENERGIE NIORT AGGLO

Courriel: info.energie@agglo-niort.fr

➤ N° de téléphone : 05 49 78 78 40

> Adresse de la Plateforme (accueil physique): 140 rue des Equarts 79000 NIORT

> Adresse site Web (si existant) : https://www.niortagglo.fr/info-energie

> Adresse, jours et horaires de tous les accueils physiques :

Du lundi au vendredi de 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Permanence n°1:

Nom : Communauté d'agglomération du Niortais.

Adresse: 140 rue des Equarts 79000 NIORT

Jours et Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi (uniquement sur RDV)

Prise de RDV:

- Par téléphone au 05 49 78 78 40 les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 17h00 et les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00
- En ligne sur le site https://www.niortagglo.fr/info-energie

> Informations diverses :

FICHE COORDONNÉES DE LA PLATEFORME POUR LA BASE DE DONNÉES RÉGIONALE

Coordonnées des utilisateurs devant accéder aux outils numériques du programme SARE

Utilisateur 1: Nom: GOUIN

Prénom: Béatrice

Email: beatrice.gouin@agglo-niort.fr

Structure de rattachement (employeur): Communauté d'agglomération du

Niortais

Direction/Service de rattachement : Direction Aménagement Durable du

Territoire

Fonction: Chef de projet Transition Environnementale (Chef de projet

plateforme)

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

Coordination plateforme : vision globale à avoir sur l'ensemble des actes réalisés

Demande accès:

IntraFAIRE

⊠ SARENOV

 \boxtimes TBS

Utilisateur 2:

Nom: LEROUX

Prénom : Baptiste

Email: baptiste.leroux@agglo-niort.fr

N° de téléphone : 05 49 78 78 41

Structure de rattachement (employeur): Communauté d'agglomération du

Niortais

Direction/Service de rattachement : Direction Aménagement Durable du

Territoire

Fonction: Conseiller Énergie

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

A1, A2, A4, C1, C3

Demande accès:

IntraFAIRE

⊠ SARENOV

⊠ TBS

Utilisateur 3:

Nom : SABOURIN **Prénom :** Laura

Email: laura.sabourin@agglo-niort.fr N° de téléphone: 05 49 78 78 42

Structure de rattachement (employeur): Communauté d'agglomération du

Niortais

Direction/Service de rattachement : Direction Aménagement du Territoire et

Habitat

Fonction : Conseillère Énergie

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

A1 A2 A4 C1 C3

Demande accès:

IntraFAIRE

⊠ SARENOV

⊠TBS

Utilisateur 4:

Nom: SOLER

Prénom : Alexandre

Email: alexandre.soler@agglo-niort.fr

N° de téléphone : 05 49 78 91 52

Structure de rattachement (employeur): Communauté d'agglomération du

Niortais

Direction/Service de rattachement : Direction Aménagement Durable du

Territoire et Habitat **Fonction :** Directeur

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :
Demande accès :
⊠ SARENOV
□ TBS
Utilisateur 5 :
Nom: BAUMARD
Prénom : Cyril
Email: cyril.baumard@agglo-niort.fr
N° de téléphone : 05 17 38 80 92
Structure de rattachement (employeur): Communauté d'agglomération du
Niortais
Direction/Service de rattachement : Direction Aménagement Durable du
Territoire et Habitat
Fonction : Chargé de projet PCAET
Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :
Demande accès :
☑ IntraFAIRE
⊠ SARENOV
⊠ TRS

Utilisateur 6:

Nom : VILLETELLE Prénom : Adrien

Email : adrien.villetelle@crer.info N° de téléphone : 05 49 08 24 24

Structure de rattachement (employeur) : CRER (prestataire)

Direction/Service de rattachement : Pôle Habitat

Fonction: Responsable pôle Habitat

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

A3, A4bis, B1, B2, C3, A1 copros, A2 copros, A3 copros, A4 copros, A4bis copros,

Demande accès:

IntraFAIRE

⊠ SARENOV

⊠ TBS

Utilisateur 7 : Nom : MEMAIN Prénom : Nicolas

Email: nicolas.memain@crer.info N° de téléphone: 05 49 08 24 24

Structure de rattachement (employeur) : CRER (prestataire)

Direction/Service de rattachement : Pôle Habitat

Fonction: Conseiller FAIRE

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

A3, A4bis, B1, B2, C3, A1 copros, A2 copros, A3 copros, A4 copros, A4bis copros,

Demande accès:

IntraFAIRE

⊠ SARENOV

⊠ TBS

Utilisateur 8:

Nom: GARCIA DE LA TORRE

Prénom: Coline

Email: coline.garciadelatorre@crer.info

N° de téléphone : 05 49 08 24 24

Structure de rattachement (employeur) : CRER (prestataire)

Direction/Service de rattachement : Pôle Habitat

Fonction: Conseillère FAIRE

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

A3, A4bis, B1, B2, C3, A1 copros, A2 copros, A3 copros, A4 copros, A4bis copros,

Demande accès:

IntraFAIRE

☒ SARENOV

⊠ TBS

Utilisateur 9 : Nom : MARTIN Prénom : Alexia

Email : alexia.martin@crer.info N° de téléphone : 05 49 08 24 24

Structure de rattachement (employeur) : CRER (prestataire)

Direction/Service de rattachement Pôle Habitat

Fonction: Conseillère FAIRE

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

A3, A4bis, B1, B2, C3, A1 copros, A2 copros, A3 copros, A4 copros, A4bis copros,

Demande accès:

IntraFAIRE

⊠ SARENOV

⊠ TBS

Utilisateur 10:

Nom: WOLOWIECKI

Prénom: Régis

Email : regis.wolowiecki@crer.info N° de téléphone : 05 49 08 24 24

Structure de rattachement (employeur) : CRER (prestataire)

Direction/Service de rattachement : Pôle Habitat

Fonction: Conseiller FAIRE

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

A3, A4bis, B1, B2, C3, A1 copros, A2 copros, A3 copros, A4 copros, A4bis copros,

Demande accès:

IntraFAIRE

⊠ SARENOV

⊠ TBS